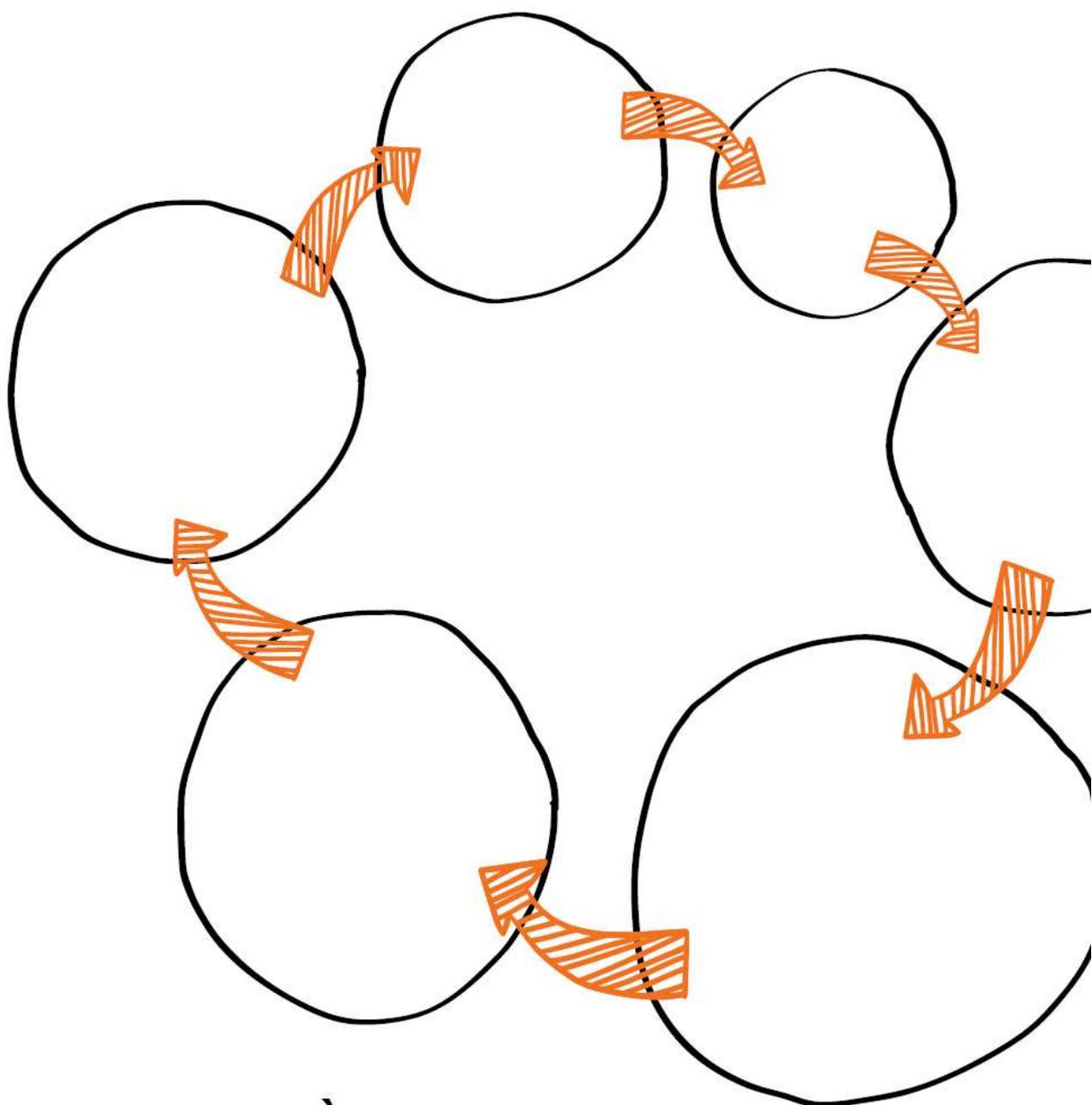


BUDGET PRIMITIF 2023

BUDGET PRINCIPAL & MAISON DE SANTÉ



VILLERS
lès
NANCY

VILLERS-LÈS-NANCY

Sommaire

Introduction : Présentation générale du budget	3
A. Les informations essentielles du budget 2023.....	3
B. Présentation générale du budget.....	4
Le budget principal	5
Le budget annexe Maison de Santé.....	5
La préservation de l'épargne de fonctionnement	6
A. Des recettes de fonctionnement limitées.....	6
La baisse des dotations	6
Une politique fiscale stable	7
Les produits des services et du domaine.....	7
Les subventions reçues.....	8
B. Des dépenses contenues malgré le contexte.....	8
Des charges générales en augmentation	9
Des dépenses de personnel maîtrisées.....	9
L'ajustement des subventions aux associations.....	10
Les frais financiers.....	11
C. Une épargne de fonctionnement tributaire du contexte inflationniste	12
Un niveau d'investissement ambitieux.....	13
A. Les investissements 2023.....	13
Les principaux investissements 2023.....	14
Accompagner les transitions : les investissements au service du développement durable	18
B. Le financement des investissements	21
Les recettes affectées aux investissements.....	21
Le recours à l'emprunt et la gestion de la dette.....	22
Focus sur la Maison de Santé	23
La section fonctionnement	23
La section investissement	24

Eléments de rappel

A l'occasion du Débat d'Orientation Budgétaire du 06 février 2023 ont été rappelées la situation macro-économique et les dispositions de la loi de finances 2023 et présentés le projet de mandat et la stratégie financière pour la période 2023-2025.

Le DOB ayant ainsi permis de prendre de la hauteur et de replacer la situation actuelle dans son contexte et sa perspective, le présent rapport de présentation s'attachera donc à commenter plus précisément les crédits inscrits au titre de l'exercice 2023.

Le budget 2023 est particulier puisqu'il est présenté pour la première fois sous la nouvelle nomenclature comptable M57. La maquette budgétaire nouvelle n'inclut pas les crédits inscrits en 2022.

En investissement, le budget primitif intègre cette année pour la première fois trois « autorisations de programme » pluriannuelles soumises à la délibération du conseil municipal du 27 mars 2023. Les autres investissements restent présentés sous la forme d'un plan pluriannuel qui permet la projection financière et budgétaire.

Rappelons avant toute chose que le budget est à la fois un acte de prévision, et aussi, s'agissant des dépenses, d'autorisation d'engager des crédits.

A ce sujet, le niveau de vote porte sur des chapitres, regroupant des ensembles cohérents de postes de dépenses (dépenses de personnel, charges générales, etc...). Au sein de ces chapitres, la présentation des crédits détaillée par nature revêt un caractère uniquement indicatif et prévisionnel. Des ajustements peuvent être réalisés en cours d'année par virements de crédits, sans qu'il soit besoin d'un vote en conseil municipal.

Le budget est composé de deux sections, fonctionnement et investissement, qui doivent s'équilibrer en dépenses et en recettes.

De plus, au titre de la « règle d'or », l'équilibre réel du budget n'est réputé être assuré que lorsque le remboursement des emprunts peut être couvert par des ressources propres (il est donc interdit d'emprunter une nouvelle dette pour rembourser une ancienne).

L'importance de cette règle justifiera d'étudier en détail les niveaux d'épargne de la commune (page 12).

S'agissant des investissements, le vote du budget primitif ne porte que sur les inscriptions nouvelles, étant entendu que les dépenses d'équipement (et leurs recettes affectées) engagées mais non réalisées en 2022, font l'objet d'un report automatique des crédits au titre des « restes à réaliser ».

L'exercice 2023 intègre également les résultats (excédents ou déficits) de 2022, par anticipation, en attendant l'approbation du compte administratif et du compte de gestion définitif.

Introduction : Présentation générale du budget

A. Les informations essentielles du budget 2023

Il est possible de résumer la teneur de ce budget primitif en 4 points essentiels :

Aucune hausse d'impôts : conformément à l'engagement de l'équipe municipale et malgré un contexte financier très contraint. Le pouvoir d'achat des Villarois bénéficiera donc pleinement de la suppression de la taxe d'habitation.

Un budget perturbé par l'inflation et le contexte géopolitique : Le budget primitif 2023 est fortement impacté par la hausse du prix des fluides et l'inflation constatée.

Une politique d'investissement soutenue orientée vers les investissements durables: la ville concentre sa capacité d'investissement sur des programmes permettant de moderniser et d'améliorer les équipements municipaux dans un objectif de réduction des consommations d'énergie et de développement durable.

Un recours à l'emprunt nécessaire pour financer la politique d'investissement : La structure actuelle de la dette et les efforts consentis lors du dernier mandat permettent d'emprunter pour assurer la politique d'investissement nécessaire.

B. Présentation générale du budget

Le budget primitif 2023 de la commune de Villers-lès-Nancy est valorisé à 20,45 M€, dont 19,26 M€ d'opérations réelles et 1,18 M€ d'opérations d'ordre.

Pour rappel, les opérations d'ordre, qui s'équilibrent en dépenses et en recettes, ne donnent lieu à aucun décaissement et encaissement : des transferts de crédits peuvent s'effectuer d'une section à l'autre ou entre dépenses et recettes d'une même section, permettant notamment de retracer des mouvements qui ont un impact sur l'actif de la collectivité sans avoir de conséquences sur la trésorerie.

Balance	Budget Principal	Maison de santé	Tous budgets
Fonctionnement			
Dépenses	13 662 608,74	92 834,00	13 755 442,74
Réelles	12 631 542,39	20 080,00	12 651 622,39
d'Ordre	1 031 066,35	72 754,00	1 103 820,35
Recettes	13 662 608,74	278 368,65	13 940 977,39
Réelles	13 632 648,74	278 368,65	13 911 017,39
d'Ordre	29 960,00	-	29 960,00
Investissement			
Dépenses	6 563 642,56	148 559,08	6 712 201,64
Réelles	6 533 682,56	80 559,08	6 614 241,64
d'Ordre	29 960,00	68 000,00	97 960,00
Recettes	6 563 642,56	391 888,40	6 955 530,96
Réelles	5 532 576,21	251 134,40	5 783 710,61
d'Ordre	1 031 066,35	140 754,00	1 171 820,35
TOTAL (fonctionnement et investissement)			
Dépenses	20 226 251,30	241 393,08	20 467 644,38
Réelles	19 165 224,95	100 639,08	19 265 864,03
d'Ordre	1 061 026,35	140 754,00	1 201 780,35
Recettes	20 226 251,30	670 257,05	20 896 508,35
Réelles	19 165 224,95	529 503,05	19 694 728,00
d'Ordre	1 061 026,35	140 754,00	1 201 780,35

Tableau 1 : Equilibre du BP 2023 (dont RAR - Restes A Réaliser 2022)

Le budget principal

Avec 13,6 M€, la section de fonctionnement représente près de 2/3 du budget.

La section d'investissement, valorisée à 6,5 M€, (avec les restes à réaliser 2022) reste importante cette année encore compte-tenu d'investissements majeurs (modernisation de la résidence Paul Adam, rénovation du bâtiment Bizet et de la MJC Savine...).

Le budget annexe Maison de Santé

Le budget annexe de la Maison de Santé, créé en 2018 et jusqu'alors composé essentiellement de dépenses et recettes d'investissement, est voté en suréquilibre.

La préservation de l'épargne de fonctionnement

Comme évoqué lors du Débat d'Orientation Budgétaire, les recettes de fonctionnement seront peu évolutives au budget 2023, dès lors que les dotations baissent mécaniquement et que la commune a décidé de ne pas lever de fiscalité supplémentaire.

A. Des recettes de fonctionnement limitées

Le tableau ci-dessous indique que les recettes augmentent de 200k€ grâce au maintien exceptionnel de la Dotation Générale de Fonctionnement (en légère baisse en raison d'une diminution de la population de la commune). Les taux de fiscalité restant inchangés, le produit des impôts augmente cette année de manière significative grâce à l'évolution des bases indexées sur l'inflation de 7,1%.

Chapitres	2022	2023	Evolution
70- Produits des services	959 805,00	970 750,00	1,14%
73 - Fiscalité	8 789 368,00	9 286 479,00	5,66%
Reversements de fiscalité	2 932 568,00	3 062 479,00	4,43%
Droits de mutation	500 000,00	450 000,00	-10,00%
Fiscalité directe	5 132 800,00	5 595 000,00	9,00%
Autre	224 000,00	179 000,00	-20,09%
74- Dotations et participations	1 525 790,00	1 568 440,00	2,80%
Dotations	809 740,00	800 740,00	-1,11%
Subventions	669 050,00	732 950,00	9,55%
Compensations	47 000,00	34 750,00	-26,06%
75- Produits de gestion courante	343 500,00	362 470,00	5,52%
013- Atténuations de charges	290 900,00	275 000,00	-5,47%
77- Produits exceptionnels	11 742,16		-100,00%
78 - Reprises sur provisions	-	1 030,00	
002 - Excédent n-1	1 483 458,11	1 168 479,74	-21,23%
Total général	13 404 563,27	13 632 648,74	1,70%

Tableau 2 : Evolution des recettes réelles de fonctionnement (budget principal)

La baisse des dotations

L'enveloppe de la Dotation Globale de Fonctionnement des communes est exceptionnellement, pour 2023, abondée à hauteur de **320 millions d'euros** pour compenser les effets de l'inflation.

Cette mesure a pour effet de maintenir la dotation forfaitaire des communes à son niveau de 2022. Cette pause dans la diminution de la dotation forfaitaire, si elle représente une aide sur l'année budgétaire, ne doit pas faire perdre de vue le mécanisme initié en 2012 qui consiste à faire s'accroître annuellement les dotations de péréquation au détriment de la dotation forfaitaire.

A noter que malgré le maintien de la dotation forfaitaire cette année, le montant de la DGF de la commune baissera d'environ 12k€ à la défaveur d'une variation à la baisse de la population communale.

Une politique fiscale stable

S'agissant de la fiscalité directe (Taxes foncières et d'habitation), et conformément aux engagements de l'équipe municipale, **les taux d'imposition resteront toujours inchangés en 2023.**

Par conséquent, le produit fiscal augmentera uniquement au rythme de l'indexation des bases, calquée sur l'inflation depuis 2018 pour la taxe foncière des ménages (cette année, l'inflation prise en compte s'élève à 7,1 %). La hausse de 9% par rapport à 2022 s'explique par la modification des bases taxées.

NB : en 2023, la fiscalité directe locale verra la Taxe d'Habitation limitée aux seuls logements vacants et résidences secondaires, tandis que la taxe foncière sur le bâti héritera – à titre de compensation – de l'ancienne part départementale de cette taxe.

Les **versements de fiscalité** du Grand Nancy évoluent cette année au gré de deux changements intervenus récemment : d'une part la **revalorisation de l'attribution de compensation** suite à la réévaluation des prestations de nettoyage manuel au bénéfice des communes. Cette prestation fera maintenant l'objet d'une facturation à la commune. L'attribution de compensation est donc revalorisée du montant initialement retenu. D'autre part la mise en œuvre du pacte financier et fiscal fige la **dotation de solidarité métropolitaine (DSM)** à son niveau de 2022.

Les **droits de mutations** représentent une fiscalité aléatoire dépendante des conditions du marché de l'immobilier. Si les années passées, les recettes constatées par la commune étaient en augmentation, les perspectives du nombre de transactions immobilières et le montant de ces transactions sont confrontées à la remontée des taux d'intérêts et à la frilosité des banques à accorder des prêts. Le montant de 2023 a donc été estimé prudemment à **450 K€**.

Les **autres produits fiscaux** : La Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE ; 190 K€). Le taux de la TCFE passe en 2023, par le jeu d'une disposition légale, à 8% contre 6,5% jusqu'alors. Si le Pacte Financier et Fiscal est adopté par l'ensemble des communes membres de l'EPCI, ce surplus de **80 K€** sera attribué à la Métropole du Grand Nancy.

La Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE ; 15 K€). A noter que cette ressource sera revue dans les années à venir suite à l'adoption du règlement intercommunal de publicité.

Les produits des services et du domaine

Les produits des services et du domaine sont regroupés au sein des chapitres 70 et 75 dans le tableau 2.

Ils sont stables dès lors que **la commune s'est engagée à ne pas augmenter ses tarifs**. Par exception, certains tarifs pourront être revus à la hausse si l'évolution du coût du service le nécessite.

Les loyers (chapitre 75) diminuent (- 63 K€) compte tenu du départ de l'école d'ingénieur CESI du bâtiment Bizet et d'un moindre remplissage des résidences autonomie en l'attente de la fin des travaux de la résidence Paul Adam.

Les subventions reçues

Faute de connaître la politique des financeurs, le montant des subventions de fonctionnement attendues en 2023 est par prudence à l'identique du budget 2022, exception faite d'une légère diminution des recettes de la CAF due au passage à la Convention Territoriale Globale aux termes de laquelle, certaines subventions qui étaient versées à la commune le seront directement aux acteurs de la politique jeunesse, enfance et famille via le Bonus Territoire. Le montant équivalent à cette recette supplémentaire des associations est déduit de leur subvention municipale.

B. Des dépenses contenues malgré le contexte

Tenaillée entre des recettes peu évolutives et la volonté de poursuivre les investissements nécessaires au territoire, la commune n'a d'autre choix que de rester vigilante quant à la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Les services communaux réalisent des efforts quotidiens, année après année, pour réduire les dépenses courantes. Ces efforts se poursuivront naturellement en 2022 en inscrivant au budget les crédits « au plus juste », et ce malgré l'inflation et les variations des prix du gaz et de l'électricité qui représentent un coût non négligeable.

Chapitres	2022	2023	Evolution
011 - Charges Générales	3 177 270,00	3 563 994,00	12,17%
012 - Charges de personnel	7 427 391,00	7 743 335,00	4,25%
014 - Dégrevement THLV/FPIC	13 308,00	42 000,00	215,60%
022 - Dépenses imprévues	25 000,00	-	-100,00%
65 - Charges de gestion courante	1 132 233,00	1 178 260,00	4,07%
Subventions aux associations	749 009,00	703 280,00	-6,11%
Autres subventions	120 000,00	120 000,00	0,00%
Autres charges courantes	263 224,00	354 980,00	34,86%
66 - Charges financières	57 700,00	103 453,39	79,30%
67 - Charges exceptionnelles	16 000,00	500,00	-96,88%
68 - Provisions	5 500,00	-	-100,00%
Total général	11 841 094,00	12 631 542,39	6,68%

Tableau 3 : Evolution des dépenses réelles de fonctionnement (budget principal)
 THLV : Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants FPIC : Fonds de Péréquation

Des charges générales en augmentation

Malgré les efforts quotidiens pour stabiliser les dépenses courantes, ce poste de dépenses progresse en 2023 en raison de phénomènes conjoncturels :

- L'inflation qui repart à la hausse.
- De nouveaux contrats de maintenance obligatoire
- Une hausse du prix du gaz qui impacte fortement ce chapitre. L'inscription budgétaire 2022 est de 308 K€ supérieure à celle de 2022.
- Les efforts de gestion par les services des achats permettent néanmoins de faire varier à la baisse le poste des achats de fournitures. (- 30 K€)

A titre indicatif, la décomposition des charges générales est la suivante.

Charges générales	2022	2023	Evolution
Services	1 388 760	1 499 198	7,95%
Energie et fluides	897 000	1 206 000	34,45%
Fournitures	279 760	246 130	-12,02%
Entretien du patrimoine	524 750	523 666	-0,21%
Impôts et taxes	87 000	89 000	2,30%
Total	3 177 270	3 561 024	12,08%

Tableau 4 : Décomposition des charges générales

Des dépenses de personnel maîtrisées

Comme dans de nombreuses communes, la masse salariale représente les deux tiers du budget de fonctionnement. La maîtrise des dépenses suppose donc avant tout de contenir l'évolution de ce chapitre budgétaire qui traduit néanmoins les ressources humaines qui incarnent et font vivre les services publics de Villers- lès - Nancy.

Ce défi nécessite donc de rechercher le point d'équilibre entre les attentes des Villarois et les services offerts aux habitants, en identifiant la meilleure organisation possible pour y parvenir.

Le tableau relatif à l'évolution des effectifs entre 2022 et 2023 souligne l'effort continu de maîtrise des effectifs.

Catégorie de grade	Catégorie de l'agent	Effectifs (ETP) sur postes permanents	
		au 1er janvier 2022	au 1er janvier 2023
A	Titulaires / stagiaires	10,00	10,00
	Contractuels	4,00	4,80
	Sous-total	14,00	14,80
B	Titulaires / stagiaires	14,80	14,80
	Contractuels	0,00	0,00
	Sous-total	14,80	14,80
C	Titulaires / stagiaires	100,52	100,94
	Contractuels	1,00	1,00
	Sous-total	101,52	101,94
TOTAL		130,32	131,54

Tableau 5 : Evolution des effectifs 2022-2023

Dépenses de personne	2022	2023	Evolution
Rémunération	5 033 408	5 217 239	3,65%
Charges sociales	2 186 403	2 299 072	5,15%
Autre 012	207 580	227 024	9,37%
Total général	7 427 391	7 743 335	4,25%

Tableau 6 : Evolution chapitre 012 2022-2023

D'un point de vue financier, on observe une augmentation liée à la revalorisation du point d'indice de la fonction publique applicable en juillet 2022 qui produira tous ses effets en 2023.

La commune poursuit néanmoins ses efforts de maîtrise des effectifs en optimisant l'organisation des services pour contenir la progression structurelle de la masse salariale et soutenir ainsi les capacités financières de la commune au bénéfice du programme d'investissement.

L'ajustement des subventions aux associations

Les subventions versées par la commune bénéficient à des personnes publiques telles que le CCAS et la CAF pour la gestion du Centre Social Jolibois (pour **120 k€** par an).

Mais elles sont surtout destinées à soutenir le dynamisme du tissu associatif villarois.

La volonté de la commune reste de préserver autant que faire se peut une enveloppe stable pour ses associations en adaptant annuellement les montants versés au regard de leurs projets. Le montant consacré au soutien associatif chaque année s'établissait aux alentours de **750 k€**.

Devant les efforts faits pour diminuer les dépenses de fonctionnement et notamment absorber la hausse des coûts de l'énergie, les associations sont également appelées en 2023 à participer à cette dynamique. **Le montant d'attribution des aides est de 703 k€**

La subvention de chaque association a été attribuée en fonction d'une étude précise de sa situation sans appliquer une diminution arithmétique. Les associations employeuses ont fait l'objet d'une attention particulière pour éviter qu'elles soient mises en difficulté. La situation financière des associations a également été prise en compte dans la décision de diminution des subventions

Cette diminution, même si elle est temporaire, doit permettre également de réinterroger les modes de financement des associations, en les incitant à solliciter d'autres financeurs, en travaillant sur les investissements possibles et les subventions qui pourraient y être dédiées.

Quoiqu'il en soit, la politique de subventionnement de la commune reste volontariste et bien au-dessus de celle de communes de la même strate.

Il faut rappeler également que les subventions sont complétées par des aides en nature. La volatilité du coût des fluides sur les années 2022/2023 n'a pas permis d'arrêter un montant précis et complet de ces avantages en nature pour le budget 2023.

Les frais financiers

Les charges financières correspondent aux intérêts des emprunts souscrits par la commune. Leur montant augmente de manière importante pour deux raisons.

D'une part la souscription d'un emprunt nouveau en 2022 dont les premiers remboursements interviendront en 2023 (33k€ d'intérêts en 2023).

D'autre part la volatilité des taux d'intérêts et du livret A sur lesquels sont adossés 3 emprunts. Les prévisions du montant des intérêts sur ces trois contrats (27 k€) sont volontairement prudentes et donc évaluées à leur niveau haut.

	2022	2023	Evolution
Frais financiers	57 700	102 000	76,8%
Encours au 1er janvier	4 801 520	6 122 640	27,5%
Taux moyen de la dette	1,20%	1,67%	38,6%

Tableau 7 : Evolution du taux moyen de la dette (budget principal)

C. Une épargne de fonctionnement tributaire du contexte inflationniste

L'épargne, étant définie comme le solde positif entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, constitue un élément essentiel du financement des investissements dès lors qu'elle permet de procéder directement aux travaux, ou de recourir à l'emprunt en garantissant la possibilité de rembourser les annuités ultérieures.

L'épargne de gestion correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement à l'exclusion des frais financiers. Elle traduit donc l'autofinancement dégagé sur le budget courant de la commune. Le budget primitif 2023 voit cette épargne diminuer en raison des dépenses en hausse.

L'épargne brute exprime, quant à elle, l'écart entre toutes les recettes et dépenses de la section de fonctionnement. Elle représente l'autofinancement total dégagé au profit de la section d'investissement. L'épargne brute du BP 2023 diminue également pour les mêmes raisons.

L'épargne nette, obtenue en soustrayant le remboursement des emprunts de l'épargne brute, traduit l'autofinancement restant pour les investissements nouveaux, dès lors qu'une partie de l'épargne brute a été consommée pour rembourser l'annuité en capital de la dette.

NB : Disposer d'une épargne nette positive revient à respecter la « règle d'or » qui interdit aux collectivités de se surendetter (emprunter pour rembourser d'anciens emprunts) puisque la commune démontre ainsi qu'elle est capable de rembourser sa dette avec sa seule épargne de fonctionnement.

Par ailleurs, la capacité de désendettement symbolise le nombre d'années qu'il faudrait pour rembourser l'intégralité de la dette si la commune y consacrait toute son épargne brute. Cet indicateur permet d'évaluer le niveau d'endettement de la commune dès lors que la capacité à emprunter dépend étroitement de la capacité à rembourser (grâce à l'épargne).

Au BP 2023, la capacité de désendettement, portée à 6,1 années reste donc largement en-deçà des seuils d'alerte (10-12 ans).

Niveaux d'épargne	BP 2022	BP 2023
Recettes réelles	13 404 563	13 632 649
Dépenses réelles (hors intérêts)	11 796 702	12 528 089
Epargne de Gestion	1 607 861,00	1 104 559
Intérêts de la dette	57 700	103 453
Epargne Brute	1 550 161,00	1 001 106
Remboursements d'emprunts	620 000	689 100
Epargne Nette	930 161,00	312 006
Encours de dette au 1er janvier	4 801 520	6 122 640
Capacité de désendettement	3,10	6,12

Tableau 8 : Capacité de désendettement (budget principal)

Un niveau d'investissement ambitieux

La stratégie financière de la commune s'appuie sur la volonté de poursuivre une politique d'investissement la plus ambitieuse possible sur la durée du mandat. Il s'agit à la fois de procéder aux transitions nécessaires pour le bien-vivre des villarois et par la même occasion, de soutenir le dynamisme, l'attractivité, l'économie et l'emploi local dans un contexte de crise économique et sociale.

Cette deuxième partie du rapport de présentation s'attachera donc à présenter les crédits d'investissements 2023 ainsi que leurs modes de financement.

Certains projets sont budgétés sur plusieurs exercices pour refléter le calendrier prévisionnel des études et des travaux. Il faut donc se référer aux autorisations de programme et au Plan Pluriannuel d'Investissements délibérés le 27 mars 2022 pour mesurer le budget total des différents projets d'investissements (le présent rapport se contentant de faire un focus sur les crédits de paiement 2023).

A. Les investissements 2023

Les dépenses d'équipement – c'est-à-dire les investissements nouveaux - seront portées à **2,4 M€** en 2023 (en plus de 2,5 M€ de restes à réaliser reportés de 2022).

Le remboursement de la dette qui avait connu une baisse en 2022 grâce à la renégociation de deux emprunts en 2020 progresse mécaniquement avec l'évolution du remboursement du capital des emprunts restants et de l'emprunt contracté en 2022.

Chapitres	2022	2023
Dépenses d'équipement	3 814 410,00	2 462 603,00
20 - Immo. Incorporelles	47 850,00	4 880,00
204 - subv d'équipement	1 600,00	500,00
21 - Immo. corporelles	3 730 885,00	2 457 223,00
23 - Avances sur immo. corporelles	34 075,00	-
16 - Dette	1 410 000,00	1 489 100,00
1641 - Annuité en capital	620 000,00	689 100,00
166 - Refinancement de dette	800 000,00	800 000,00
165 - Cautions	5 000,00	10 000,00
13 - Réaffectation de subv	26 237,00	-
020 - Dépenses imprévues	25 000,00	-
Total général	5 254 410,00	3 961 703,00

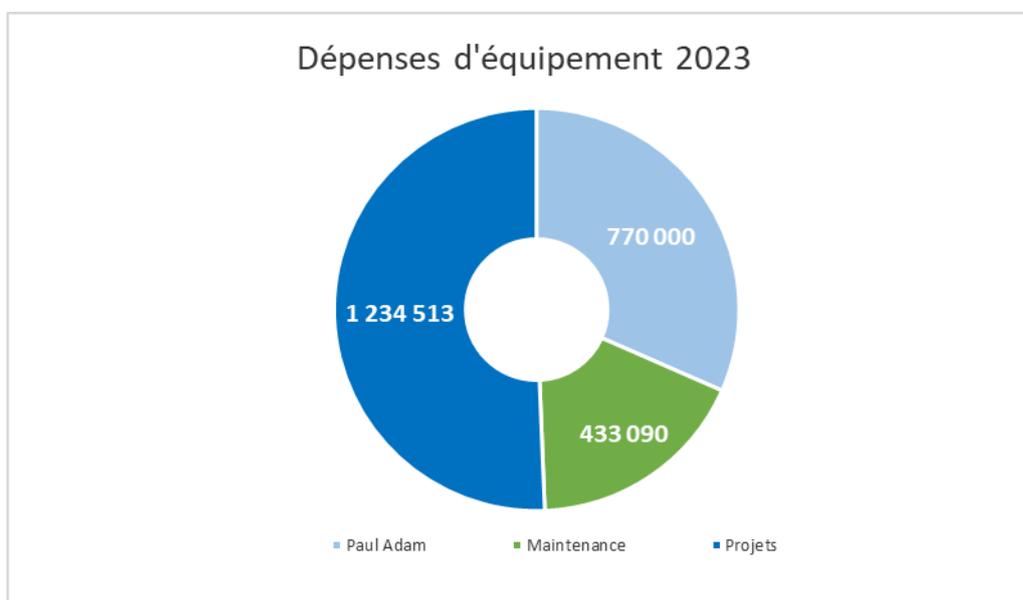
Tableau 9 : Dépenses réelles d'investissement (budget principal)

Les principaux investissements 2023

Les 3,9 M€ de dépenses nouvelles d'équipements prévues en 2023 peuvent être réparties en 2 blocs :

- Les investissements de **maintenance**, qui permettent de maintenir en état le patrimoine immobilier, de renouveler les parcs informatiques, de matériels et de véhicules,
- Les investissements de **projets**, qui concourent à apporter des services nouveaux aux habitants, par la construction de nouveaux équipements, ou des rénovations d'ampleur, l'acquisition de nouveaux matériels qui permettront de développer de nouvelles actions et d'investir dans le développement durable.

NB : au sein de ces projets, les crédits dédiés à la modernisation de Paul Adam font l'objet d'un fléchage pour identifier ce projet majeur qui présente la particularité d'être financé dans le cadre d'une « opération blanche »



Modernisation de la Résidence Paul Adam

La modernisation des logements de la résidence autonomie Paul Adam représente une inscription nouvelle de **770 k€** au budget 2023.

La résidence fait l'objet d'importants travaux d'accessibilité et de modernisation pour améliorer le confort et prolonger l'autonomie des résidents. Ce projet entamé depuis plusieurs années est entré dans sa première phase de réalisation fin 2021. Cette première phase a pris du retard suite à des aléas sur le chantier. La seconde phase débutera donc courant 2023 pour une fin de chantier au 1^{er} semestre 2024. En complément des sommes déjà engagées, le PPI intègre 1 M€ de crédits entre 2023 et 2024 pour la poursuite de l'opération qui – pour rappel – est équilibrée. En effet, les travaux sont financés par des subventions et des emprunts

dont l'annuité restera inférieure aux économies réalisées par la commune en devenant propriétaire du site en 2018. Les investissements sur la toiture incluant une partie végétalisée ainsi que l'aménagement d'une bibliothèque ouverte au public, animée par la Bibliothèque pour tous et permettant de développer des animations intergénérationnelles ont été intégrés au projet initial sans bouleverser son équilibre.

Pour rappel, le projet représentera un coût global d'environ 4,665 M€ (dont acquisition) et bénéficie déjà de 564 K€ de subventions (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, Caisses de retraite IRCEM et Agrica, Etat (DSIL), Agence de l'eau Rhin Meuse, Métropole du Grand Nancy) et d'un prêt à taux zéro de 1 145 K€ accordés par la CARSAT. Le coût résiduel pour la commune, sera financé exclusivement par emprunt, étant entendu que les économies réalisées en fonctionnement en devenant propriétaire du bien permettront de dégager l'autofinancement nécessaire pour rembourser l'emprunt en question. **Cet emprunt étant ainsi financé, il n'impactera pas les autres politiques communales.**

La rénovation de la MJC Jean Savine et l'extension de la crèche Martine Marchand

La commune poursuit son **projet de rénovation de la MJC Jean Savine**. La phase deux des travaux sera lancée au second semestre 2023. Cette opération doit faire l'objet de demandes de subventions dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments et dans le cadre du fonds vert. Le confort thermique apporté par la première phase de travaux confirme la nécessité d'aller au bout de cet investissement dont la part de **performance énergétique représente près de trois quarts du budget** dédié à la seconde tranche.

Ce projet est jumelé avec celui de l'agrandissement de la crèche Martine Marchand pour étendre les capacités d'accueil en structure petite enfance et répondre ainsi aux besoins des familles du quartier. La mutualisation de la maîtrise d'œuvre et de travaux sur ces espaces traduit la **cohérence d'un investissement au profit des familles**, de la petite enfance, à l'accueil de loisirs et aux actions jeunesse développées par l'Espace de Vie Sociale.

Cette opération fait l'objet d'une autorisation de programme sur deux années. Les crédits ouverts en 2023 (**457 k€**) concernent l'extension de la crèche et une première partie des travaux de la MJC.

RENOVATION BATIMENTS CULTUREL ET PETITE ENFANCE CLAIRLIEU		Crédits de paiement 2023		Crédits de paiement 2024		TOTAL AP		
Prog	Libellé de programme	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Coût net
10028	Rénovation MJC Savine - Phase 2	334 034	-	760 988		1 095 022	-	1 095 022
10069	Extension crèche Martine Marchand	123 566	80 000			123 566	80 000	43 566
Crédits de paiement		457 600		760 988		1 218 588	80 000	1 138 588

La rénovation du bâtiment Bizet

Le bâtiment Bizet était occupé depuis de nombreuses années par l'école d'ingénieurs du CESI qui a définitivement quitté les locaux en juin 2022. Cette ancienne école de 1600 m² offre des espaces qui permettaient d'envisager une nouvelle location. Néanmoins, ces longues années d'occupation n'ont pas permis de réaliser les travaux structurels indispensables, dans la durée, à une gestion plus vertueuse de ce bâtiment et au confort de ses occupants. Des discussions ont été engagées avec l'association Montetibou pour une future location. Le plan pluriannuel d'investissement intègre donc un programme de travaux conséquent portant sur l'isolation du bâtiment, la réfection du chauffage, sa mise en accessibilité et son aménagement global. Le loyer envisagé couvrira l'annuité d'emprunt et les frais financiers de sorte de garantir l'équilibre de l'opération et de maintenir la recette de loyer pour la ville. Le loyer est fixé à **155k€** annuels.

Les crédits ouverts pour cette opération en 2023 s'élèvent à **402 k€**.

Le plan d'amélioration des écoles

La politique « Bien vivre et bien grandir à Villers » se concrétise par la volonté de porter des projets qui participent à la modernisation des infrastructures communales dédiées aux plus jeunes dans une logique de transition écologique et de participation des usagers.

La concertation autour de l'aménagement des **ilots de fraîcheur** dans les cours d'école doit être poursuivie en 2023 pour des premiers travaux prévus à l'horizon 2024.

La première étape constituera en la réfection de la cour de l'école Simon de Chatellus qui constitue également un enjeu d'étanchéité pour le gymnase Alice Milliat ayant fait l'objet d'importants travaux en 2020.

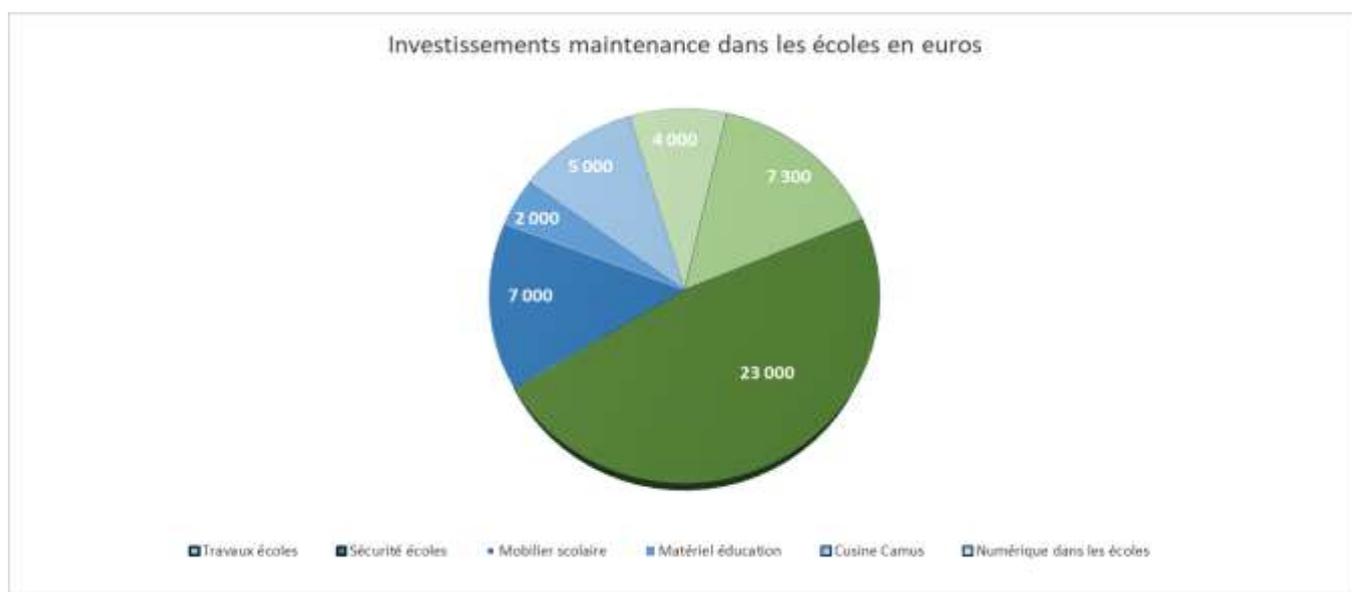
En parallèle, les études relatives à la construction d'une **nouvelle école** maternelle **Déruet** ont fait apparaître une difficulté à répondre aux besoins d'accueil des enfants dans de bonnes conditions. En effet, il apparaît difficile faire coïncider les disponibilités foncières permettant d'insérer un nouveau bâtiment dans le quartier, en préservant l'environnement verdoyant, et les moyens financiers très conséquents à mobiliser pour mener un projet de cette envergure.

En outre, le chantier test de changement des menuiseries à l'**école Suzanne Herbinière Lebert** a révélé la **vétusté du bâtiment préfabriqué** et sa faible performance énergétique. Aussi, les études doivent se poursuivre en 2023 pour déterminer comment les maternelles Déruet et Suzanne Herbinière Lebert peuvent bénéficier d'une modernisation complète, intégrant la question du confort des enfants et des enseignants, la performance thermique de ces bâtiments et l'aménagement de cours d'école adaptées aux évolutions pédagogiques et climatiques.

Ce plan d'aménagement fait l'objet d'une autorisation de programme sur trois années

PLAN D'AMELIORATION DES ECOLES		Crédits de paiement 2023		Crédits de paiement 2024		Crédits de paiement 2025		TOTAL AP		
Prog	Libellé de programme	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Coût net
10031	Pose de volets dans les écoles	51 000						51 000	-	51 000
10036	Cour Chatellius (étanchéité Milliat)			250 000				250 000	-	250 000
10038	Aménagement des cours d'écoles			200 000	100 000	200 000	100 000	400 000	200 000	200 000
10086	Etudes et travaux de modernisation écoles SHL et Déruet	41 000						41 000	-	41 000
Crédits de paiement		92 000		450 000		200 000		742 000	200 000	542 000

Parallèlement à ces projets, la commune continue ses investissements dans les écoles pour la maintenance des bâtiments, l'amélioration des conditions de travail des élèves et la numérisation. Les investissements de maintenance s'élèvent à **48 k€** pour 2023



L'aménagement des aires de jeu

L'aménagement des aires de jeu a débuté en 2022 avec la rénovation de l'aire située à Clairlieu. Ce projet fort, entrant dans l'axe « Bien vivre et bien grandir à Villers » se construit dans le cadre de la concertation avec les usagers. L'objectif est d'investir chaque année jusqu'à la fin du mandat dans la rénovation ou la création d'une aire de jeu sur le territoire de la commune.

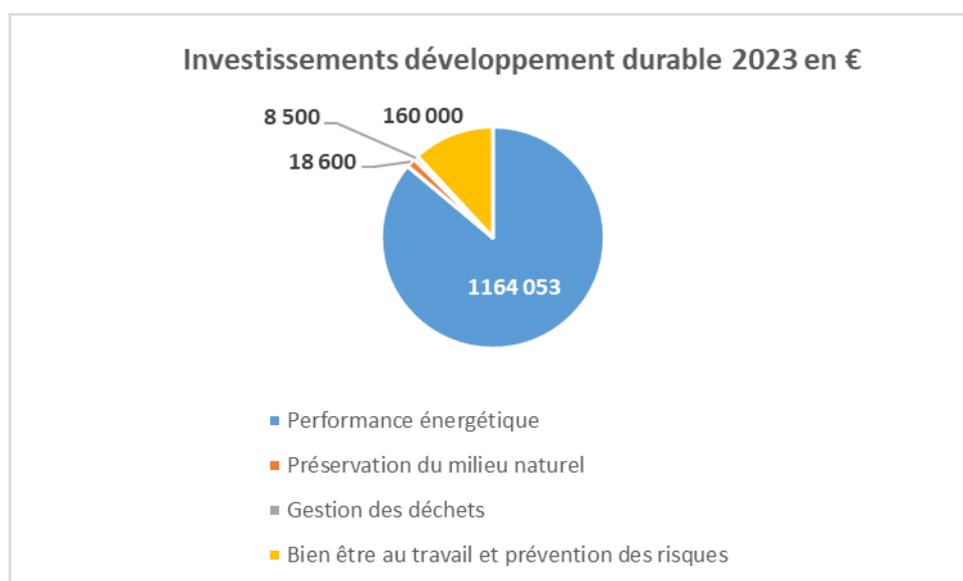
Cette opération fait l'objet d'une autorisation de programme

AIRES DE JEUX		2023		2024		2025		TOTAL AP		
Prog	Libellé de programme	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Coût net
10076	Rénovation des aires de jeu	50 000		25 000		25 000		100 000	-	100 000
Crédits de paiement		50 000		25 000		25 000		100 000	-	100 000

Accompagner les transitions : les investissements au service du développement durable

Pour participer aux efforts de réduction de consommation d'énergie, la commune s'est lancée, en concertation avec les usagers des bâtiments publics, les associations et les services, dans un plan de sobriété énergétique qui a permis de mettre en place dès début 2022 des actions concrètes : Mutualisation de salles, diminution des températures dans les bâtiments, de manière ajustée selon les usages et changement de pratiques ...

Pour poursuivre ce plan de sobriété, le budget 2023 englobe des investissements visant la réduction de la consommation d'énergie et le confort thermique des usagers. Il prolonge les engagements pris dans le cadre de la préservation du milieu naturel et la gestion des déchets. Il s'attache également à améliorer les conditions de travail et la sécurité des agents.



Sur les **2,4 M€** de crédits d'investissement ouverts au budget primitif, **1,24 M€** sont fléchés sur le développement durable soit **la moitié** des investissements prévus.

La performance énergétique

La part des crédits investissements visant les économies d'énergie se répartit ainsi

Grands projets

Rénovation MJC Savine : 305 K€

Paul Adam : 228 K€

Espace Bizet: 300 k€

Programme de sobriété des systèmes d'éclairage

Eclairage LED gymnase Bauvin et salle tennis de table: 27.600€

Installation de luminaires solaires Paul Adam et Pagnol: 6.310€

Pilotage et performance thermique des équipements sportifs

Travaux de régulation thermique stade et gymnases: 26.500 €

Confort et performance thermique dans les écoles

Menuiseries restaurant scolaire de Graffigny: 44K€

Stores école du château: 51 K€

Confort et performance thermique Hôtel de Ville

Changement d'huisseries: 12.000 €

Le bien-être au travail et la prévention des risques

Pour servir aux mieux les Villarois, le plan d'investissement consacre une large part aux projets à destination des agents, confortant les orientations issues de la concertation autour de l'organisation du temps de travail.

Ainsi, la création **d'espaces de travail et de convivialité dans les locaux de l'Hôtel de Ville** sera finalisée cette année.

Le budget prévoit également la dernière phase de **changement du bardage amiante** du Centre Technique Municipal pour **123 k€**. C'est la fin d'un investissement conséquent pour améliorer les conditions de travail et garantir la sécurité des personnels techniques.

Enfin, **6000€** sont consacrés aux investissements permettant d'améliorer des postes de travail par l'achat de mobilier ou de matériels informatiques adaptés répondant ainsi aux besoins mis en évidence dans le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels.

B. Le financement des investissements

Le principe d'équilibre budgétaire suppose d'être en mesure de couvrir les dépenses d'investissement par des recettes. A ce titre, l'épargne de fonctionnement joue un rôle essentiel puisqu'elle doit permettre en premier lieu de rembourser les emprunts, puis, de financer les investissements nouveaux avec le solde, appelé épargne nette.

La commune mobilise également d'autres ressources propres (FCTVA, Cessions) ou subventions pour financer ses projets. Enfin, le recours à l'emprunt constitue un financement possible et légitime lorsque la ville est en capacité de financer le remboursement des échéances futures.

Chapitre	2022	2023
Fonds propres	1 147 009	1 362 006
Epargne nette	930 161	312 006
10- FCTVA	200 000	500 000
024 - Cessions	16 848	550 000
13 - Subventions	321 329	80 000
16 - Dette	3 197 309	1 820 596
1641 - Emprunt équilibre	1 938 110	790 997
166 - Refinancement de dette	800 000	800 000
16878.0 - Tirage taux 0 Paul Adam	459 199	229 599
165 - Cautions	5 000	10 000
Total	4 670 647	3 272 603

Tableau 10 : Recettes réelles d'investissement (budget principal)

Les recettes affectées aux investissements

L'**autofinancement** que la commune parvient à dégager sur la section de fonctionnement (épargne brute), est en baisse pour les raisons conjoncturelles évoquées par avant (hausse limitée des recettes et augmentation des dépenses).

Le **produit de cession** inscrit au budget (550 K€) correspond au produit attendu des cessions de l'ensemble immobilier rue Albert 1er et de la maison de la rue Saint Fiacre.

Le **Fond de Compensation de la TVA** est revu à la hausse mais au regard des dépenses payées l'an dernier et éligibles à cette compensation.

Les subventions d'équipement attendues:

- Au regard des refus de subvention l'an passé, le budget est construit prudemment cette année en ne prenant en compte qu'une subvention attendue.
Il s'agit d'une subvention de la CAF pour le projet d'extension de la crèche Martine Marchand à hauteur de 80 k€.
- D'autres dossier de demande ont été déposés notamment dans le cadre de la DSIL, de la DETR et du fonds vert pour la rénovation de la MJC et du bâtiment Bizet. Les décisions sont en attente. D'autres dossiers pourront être déposés dans le cadre du fonds vert lorsqu'ils seront prêts (dossiers relatifs aux économies d'énergie).

Le recours à l'emprunt et la gestion de la dette

En 2023, la commune recourra à l'emprunt pour un maximum de 790 k€.

Ce montant d'emprunt sera ajusté à la baisse en fonction des subventions qui seront octroyées à la commune.

Au BP 2023, la capacité de désendettement, portée à 6,1 années reste donc largement en-deçà des seuils d'alerte (10-12 ans).

Focus sur la Maison de Santé

Le budget 2023 de la Maison de santé se présente très simplement

La section fonctionnement

Chapitre	BP 23
Dépenses	92 834,00
011 - Charges générales	8 200,00
66 - Charges financières	11 880,00
<i>Dépenses d'ordre</i>	<i>72 754,00</i>
Recettes	183 761,73
00 - Résultat N-1	79 211,73
70 - Produit des services	5 900,00
75 - Loyers	100 000,00

Tableau 11 : Section fonctionnement Maison de Santé

Les dépenses à régler en 2023 sont :

- Pour les charges générales, la taxe foncière, l'assurance dommage aux biens du bâtiment et des frais divers.
- Pour les frais financiers, 11,8k€ pour les intérêts et les ICNE. (Intérêts Courus Non Echus)
- A noter les 72.7 k€ en dépenses d'ordre qui correspondent à la première annuité d'amortissement du bâtiment.

Les recettes de fonctionnement à percevoir sont :

- Le produit des services à savoir le remboursement de la taxe foncière payée (disposition prévue contractuellement)
- Le loyer versé par le locataire.
- Le résultat de fonctionnement positif. Ce résultat, au cours des années, créera une provision permettant d'anticiper des travaux d'entretien du bâti à moyen ou long terme.

Cette provision sera de 240k€ au bout de 20 ans si elle n'est pas utilisée dans ce délai. (Déduction faite du déficit d'exploitation prévu de la dernière année du bail)

La section investissement

La section investissement est également votée en suréquilibre. Le résultat d'investissement reporté est important puisque la commune a perçu en 2022, du FCTVA sur l'opération. Ce résultat couvre les dépenses d'investissement qui se limitent cette année à l'annuité en capital de l'emprunt.

Chapitre		Total	Restes à réaliser	Total général
Recettes		391 888,40	-	391 888,40
00	Solde d'exécution positif	251 134,40	-	251 134,40
238	Avances versées sur commandes d'immo. corp.	68 000,00	-	68 000,00
281321	<i>Immeubles de rapports*</i>	<i>72 754,00</i>	<i>-</i>	<i>72 754,00</i>
Dépenses		146 278,00	2 281,00	148 559,00
16	Emprunts en euros	78 278,00	-	78 278,00
238	Avances versées sur construction	68 000,00	2 281,00	2 281,00

Tableau 12 : Section Investissement Maison de Santé (*opération d'ordre)